

La DGSP confirme que, lorsque la charge virale est très basse, il n'y a pas de preuve de transmission du VIH lors de relations sexuelles

Montréal, le 18 octobre 2018 – La Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida (COCQ-SIDA) salue le travail de la Direction générale de la santé publique (DGSP) du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) qui a permis la publication d'une position ministérielle sur l'efficacité des traitements contre le VIH à prévenir la transmission du virus par voie sexuelle.

Cette position représente une évolution importante depuis l'avis de juin 2014 où la considération de l'efficacité du traitement à bloquer l'infection nécessitait six conditions distinctes, tant thérapeutiques que comportementales¹. La nouvelle position se base sur les plus récentes données scientifiques qui confirment que le risque de transmission du VIH est inexistant au sein de couples hétérosexuels ou homosexuels dont l'un-e des partenaires vit avec le VIH et maintient une charge virale indétectable.

Les études reconnaissant l'efficacité des traitements contre le VIH à prévenir la transmission du virus ont suivi des milliers de couples sérodifférents. Deux d'entre elles ont établi qu'il n'y a eu aucune transmission du VIH au sein de ces couples sur un total, respectivement, de 58 000 et 77 000² relations sexuelles – orales, vaginales ou anales – non protégées par un condom.

C'est en se basant sur ces résultats fort encourageants que la DGSP a émis sa nouvelle position, beaucoup plus en harmonie avec ce qu'avance aujourd'hui la science :

- « Il n'y a aucune preuve de transmission de l'infection par le VIH pendant les relations sexuelles orales, vaginales ou anales sans condom :
- lorsque la personne vivant avec le VIH prend un traitement antirétroviral comme prescrit et
 - que sa charge virale, mesurée par des analyses consécutives de laboratoire tous les quatre à six mois, se maintient à moins de 200 copies par millilitre de sang.
- Dans ce contexte, le risque de transmission est négligeable.³ »

Nous soulignons le fait que la nouvelle position québécoise s'inscrit dans un mouvement mondial où de plus en plus d'organisations, tels les *Centers for Disease Control* (CDC) américains, l'Organisation mondiale de la santé, l'ONUSIDA et plus de 700 entités réparties dans une centaine de pays dont la COCQ-SIDA, affirment qu'il n'y a pas de risque de transmission lorsque la charge virale est indétectable⁴.

¹ Direction générale de la santé publique. (juin 2014). *Le risque de transmission du VIH lorsque la charge virale est indétectable* [Avis de santé publique]. Québec : Gouvernement du Québec. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/avis-rap-charge-virale.pdf>

² Études *Partner* : <http://www.catie.ca/fr/nouvellescatie/2016-09-06/risque-negligeable-les-resultats-les-plus-recents-deux-etudes-continuent-m> et *Partner 2* : <http://www.aidsmap.com/Zero-transmissions-mean-zero-risk-PARTNER-2-study-results-announced/page/3311249/>

³ Direction générale de la santé publique. (octobre 2018). *L'effet du traitement des personnes vivant avec le VIH sur le risque de transmission sexuelle de l'infection* [Position ministérielle]. Québec : Gouvernement du Québec. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002173/>

⁴ Ce propos fait référence à la [Prevention Access Campaign](#) lancée en 2016.